



PROGRAMME FORMATION

AUDIT ENERGETIQUE

Prérequis

Pour les diagnostiqueurs certifiés DPE

Pré requis formation conseillé (non obligatoire)

Être détenteur d'un certificat de compétence (en cours de validité) du domaine DPE sans mention

Objectifs

- Connaître de contexte législatif et réglementaire lié à la rénovation des bâtiments
- Savoir mener un Audit énergétique
- Connaître les différents dispositifs d'aides existants
- **Obtenir une attestation de formation AUDIT ENERGETIQUE** conformément au décret n°2022-780 du 4 mai 2022 et à l'arrêté du 4 mai 2022 modifié par l'arrêté du 9 Aout 2022.

Durée

3 jours (24h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les textes réglementaires et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation conformément au décret n° 2022-780 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation et à l'arrêté du 4 mai 2022 modifié par l'arrêté du 9 Aout 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support papier. Exercice de « chiffrage de travaux » sur informatique.

Moyens matériels - Vidéo projection, accès wifi...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

JOUR 1 (8 heures)

Pourquoi rénover les bâtiments?

- Le constat
- Les conséquences
- Contexte international-européen-national
- Secteur du bâtiment

Le rôle de l'auditeur énergétique

Le contexte législatif et réglementaire sur le sujet :

- l'arrêté du 30 décembre 2017,
- le décret 2018-416 du 30 mai 2018
- l'arrêté du 17 novembre 2020
- la loi du 22 août 2021, le décret n° 2022-780, 2022-1143, les arrêtés du 4 mai 2022 et 9 août 2022
- La trame de rapport MAISON INDIVIDUELLE

JOUR 2 (8 heures)

Connaitre de contexte réglementaire lié à la rénovation des bâtiments :

- La RT élément/élément
- La Réno globale
- critère mini à respecter vs critère des aides

Savoir mener un Audit énergétique.

Préalable 1 : Notions de confort thermique

Préalable 2 : Notions d'inertie thermique

Préalable 3 : Les éléments clefs pour l'auditeur énergétique

- Connaissance des techniques globales du bâtiment (équipements, mode constructif)>>>DPE
- Interactions et interfaces
- Sinistralités liées à des interventions malencontreuses
- Les travaux induits

Sur site : Savoir évaluer l'état du bâti, Savoir évaluer l'état des systèmes, Mettre en évidence les points forts et les points faibles

Au bureau : Savoir proposer des travaux compatibles avec l'état initial du bâti, Savoir hiérarchiser les travaux en étapes cohérentes entre elles, Savoir estimer des coûts de travaux de rénovation énergétique et ceux indissociablement liés.

- Rédaction du rapport de synthèse

JOUR 3 (8 heures)

Connaitre les différents dispositifs d'aides existants.

- Les différents travaux aidés
- Les différents dispositifs d'aides (Les subventions, Les prêts, La TVA à taux réduit, Autres dispositifs...)
- Règle de cumul
- Le passage à l'acte : Dispositif France Renov et Mon accompagnateur Renov

Exercice pratique :

- Exercice pratique « Fil rouge » : analyse de la situation ; choix des travaux et de l'ordonnancement.
- Calcul des aides

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis